



LE CONSEIL D'ÉTAT

DE LA RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE NEUCHÂTEL

vu la loi sur l'encouragement des activités culturelles, du 25 juin 1991, modifiée le 22 mai 1996 ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de l'économie, de la sécurité et de la culture,

arrête :

Article unique Sont nommé-e-s, pour la période législative 2021-2025, jusqu'au 31 décembre 2025, membres de la sous-commission « Livre » :

- BONADONNA Marie-Thérèse, cheffe du service de la culture, Neuchâtel
- COURCIER DELAFONTAINE Julie, directrice du Bibliobus, Neuchâtel
- REGINELLI Marie, responsable de la bibliothèque des jeunes et adjointe direction bibliothèques et archives, La Chaux-de-Fonds
- WÄLTI Élodie, responsable du secteur bibliographie de l'histoire suisse, Bibliothèque nationale suisse, Berne
- AMSTUTZ Thierry, président de l'association des écrivains neuchâtelois et jurassiens, Auvernier
- SNEVAJS Daniel, libraire, Neuchâtel

Neuchâtel, le 18 mai 2022

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND

